



CATEGORIE :	1.0 Boccia Haute Performance			
SECTION :	1.4 Compétition			
POLITIQUE :	1.4.1 Politique partenaires de performance	APPROUVÉ : 1^{er} août 2018	RÉVISÉ :	PAGES : 1

Politique partenaires de performance

Les athlètes de l'équipe nationale d'entraînement de boccia peuvent nommer un maximum d'un partenaire de performance par événement. Les athlètes sont encouragés à faire tous les efforts possibles pour voyager et s'entraîner avec le même partenaire de performance.

Les partenaires de performance doivent :

- Avoir 18 ans ou plus
- Compléter une vérification des antécédents
- Signer un accord d'athlète d'Organisation sportive nationale (Accord de membre de l'équipe nationale d'entraînement de boccia)
- Lire et respecter les politiques de l'ACSPC
- Connaître et être capable de réaliser toutes les routines personnelles et sportives nécessaires pour l'athlète dans des conditions de voyage

Les demandes pour voyager avec plus d'un partenaire de performance seront considérées au cas par cas par l'entraîneur-chef. Les demandes pour voyager avec un partenaire de performance supplémentaire doivent inclure :

- Un plan détaillé décrivant les tâches de chaque partenaire de performance
- Un plan de transition indiquant quand et comment l'athlète réussira à voyager avec un seul partenaire de performance

Si la demande est approuvée, le partenaire de performance supplémentaire voyagera à ses frais. Le partenaire de performance supplémentaire est autorisé à s'inscrire avec l'équipe et à être hébergé avec l'athlète. Lorsque cela n'est pas possible, l'entraîneur-chef et le personnel travailleront avec l'athlète et le ou les partenaires de performance pour déterminer la meilleure approche.